

فضلُ أمِّ المؤمنين عائشة رضي الله عنها

Le mérite de la Mère des croyants 'Aïcha

La Véridique, fille du Véridique

-Qu'Allâh les agrée-

Par l'honorable cheikh

'Abd Allâh El Boukhârî -qu'Allâh le garde-

Traduit de l'arabe par

Aboû Fahîma 'Abd Ar-Rahmên El Bidjê'î

Au Nom d'Allâh, Le Tout-Miséricordieux, Le Très-Miséricordieux

Le premier sermon :

Certes, la Louange est à Allâh, nous Le louons, implorons Son Secours et Lui demandons le Pardon. Nous nous protégeons par Allâh contre le mal de nos propres âmes et contre les maux engendrés par nos mauvaises actions. Celui qu'Allâh guide, nul ne pourra l'égarer, et celui qu'Il égare, nul ne pourra le guider. Et j'atteste qu'il n'y a point d'adoré à part Allâh, Seul sans aucun associé, et j'atteste que Mouḥammed est Son serviteur et Messenger.

(Ô vous qui croyez ! Craignez Allâh comme Il mérite d'être craint et veillez à ne mourir qu'en musulmans !) Êl 'Imrân (La Famille d'Imran), V. 102.

(Ô hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être et qui, ayant tiré de celui-ci son épouse, fit naître de ce couple tant d'hommes et de femmes ! Craignez Allâh au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez de rompre les liens de sang. Certes Allâh vous observe en permanence.) An-Nisê' (Les Femmes), V. 1.

(Ô vous qui croyez ! Craignez Allâh et parlez avec droiture, afin qu'Il réforme vos œuvres et absolve vos péchés. Quiconque obéit à Allâh et à

Son Messenger obtiendra un immense succès.) El Ahzêb (Les Coalisés), V. 70-71.

Cela dit : certes, la Parole la plus véridique est celle d'Allâh, et la meilleure conduite est celle de Mouhammed -Prière et Salut d'Allâh sur lui-, et les choses les plus mauvaises sont les innovations religieuses, et toute innovation religieuse est hérésie, et toute hérésie est égarement, et tout égarement est voué au Feu de l'Enfer.

Après cela, ô croyants !

Très certainement, le statut et le mérite des Mères des croyants -qu'Allâh Le Très-Haut les agrée- sont tels qu'ils n'échappent à aucun musulman qui adore Allâh seul -Majestueux et Très-Haut soit-Il- (*mouwahhid*).

En effet, il leur suffit comme gloire, honneur et fierté qu'elles aient atteint cette place, qu'elles aient accédé à ce rang suprême en se mariant avec le Maître des enfants d'Adam -prière et salut d'Allâh sur lui-, de même que grâce à la particularité qu'Allâh leur a accordée qui est la descente de la Révélation au Messenger d'Allâh -prière et salut d'Allâh sur lui- dans leurs maisons.

Dans ce sens, Allâh -Majestueux et Très-Haut soit-Il- a révélé pour mettre leur mérite en évidence un Qour'ên (des Versets) que l'on récite dans les prières, en état d'isolement et solennellement. Les croyants qui adorent exclusivement leur Créateur, depuis maintenant quatorze siècles écoutent ces Versets. Ce qui fait emplir leurs cœurs d'amour et de révérence pour ces femmes qui se sont associées au Messenger d'Allâh et Son Elu -prière et salut sur lui-, autant dans sa prospérité que dans son adversité.

Faisant l'éloge des femmes du Prophète -prière et salut sur lui-, Allâh -Majestueux et Très Haut- a dit **(Le Prophète a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes ; et ses épouses sont leurs Mères.)** El Ahzêb (Les Coalisés), V. 6. Et Il a également dit -Majestueux et Très-Haut soit-Il- en s'adressant aux femmes du Prophète -prière et salut d'Allâh sur lui- **(Et celle d'entre vous qui est entièrement soumise à Allâh et à Son Messenger et qui fait le bien, Nous lui accorderons deux fois sa récompense, et Nous avons préparé pour elle une généreuse attribution.)** El Ahzêb (Les Coalisés), V. 31 ; et Il a dit aussi dit -Exalté soit-Il- **(Ô femmes du Prophète ! Vous n'êtes comparable à aucune autre femme...)** jusqu'à Sa Parole -Majestueux et Très-Haut- **(Allâh ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô les gens de la maison [du Prophète], et veut vous purifier pleinement.)** El Ahzêb (Les Coalisés), V. 32-33.

Ô croyants !

Prémunir son esprit contre la nuisance à autrui et le priver d'outrager aux autres est sans aucun doute un éminent caractère. C'est une qualité très distinguée des gens doués de raison, lesquels sont certains que la conséquence du préjudice que l'on porte aux croyants sera une calomnie et un péché évident. Ceux-ci seront imputés à leur auteur et lui pèseront trop lourd ; il sera rabaissé et avili de voir son sort le Jour où il s'exposera à son Seigneur - Majestueux et Très-Haut soit-Il-. Allâh -qu'Il soit Très-Haut a dit- **(Et ceux qui offensent les croyants et les croyantes sans qu'ils l'aient mérité, se chargent d'une calomnie et d'un péché évident.)** El Ahzêb (Les Coalisés), V. 58.

Ainsi, il est des choses qui ne suscitent aucun doute pour les gens de raison et de mérite, le fait que parmi les plus immenses nuisances causées aux croyants et croyantes, il y a la nuisance dont les flèches sont lancées sur ces gens élus et choisis par Allâh afin de soutenir sa religion, accompagner Son Prophète - prière et salut d'Allâh sur lui-, préserver Son Livre et le défendre et transmettre Sa charia ; ces gens qui sont les purifiés membres de sa maison, ses généreux compagnons et ses épouses, les Mères des croyants -qu'Allâh les agrée tous-. C'est une nuisance basse et vilaine, qui ne saurait provenir que d'un cœur empli de rancœur, de furie et de haine contre les meilleures créatures d'Allâh après Son Messager -prière et salut sur lui-.

Cette nuisance, ô croyants, ses maillons se sont enchaînés successivement les uns derrière les autres ; ses aspects se sont variés et multipliés dans le passé et le présent ; elle est en fait ancienne et nouvelle **(et et elles (ces pierres) ne sont pas loin des injustes)** Hoûd, V. 83.

Mais il demeure des plus viles formes d'outrage et de préjudice de la part des partisans de l'hypocrisie parmi les Rawâfid (chiites) abjects -qu'Allâh les rétribue de ce qu'ils méritent-, l'outrage manifeste et ignoble porté contre la Véridique, fille du Véridique, la Mère des croyants, la bien-aimée du Messenger d'Allâh -prière et salut d'Allâh sur lui- : 'Aïcha, la fille du Véridique Aboû Bakr -qu'Allâh l'agrée et son père ainsi que tous les croyants- êmîn !

Cette chaste et pure femme qui fut innocentée d'au-dessus de sept cieux ! Mais Allâh a voilé leur clairvoyance et aveuglé leurs yeux ne voyant pas la noble mise en garde prophétique contenue dans son dire -prière et salut d'Allâh sur lui- que nous rapporta Oumm Salama -qu'Allâh l'agrée-, quand elle a dit au Prophète -sur lui la prière et le salut- : « Les gens font exprès de (t') offrir leurs présents le jour où tu es avec 'Aïcha ! Ordonne-leur de te suivre [pour te donner leurs cadeaux] où que tu sois (c'est-à-dire dans n'importe quelle des maisons de ses épouses. NDT.). Il lui dit alors : **« Ne me nuis pas au sujet de 'Aïcha ! Car, par Allâh, jamais une Révélation n'est descendue à moi en me trouvant dans la couverture d'une femme parmi vous, si ce n'est dans la couverture de 'Aïcha ! »** Rapporté par l'imam An-Nacê'i,

ibn Hibbên et el Hêkim. Ces deux derniers l'ont authentifié, et avec eux aussi el Albêni, et il est ainsi (authentique).

Ô croyants !

Comment le fait de lui nuire -qu'Allâh Très-Haut l'agrée ainsi que son père et tous les compagnons- ne serait pas une nuisance au Prophète -sur lui la prière et le salut- alors qu'elle était, d'entre tous les gens, la plus aimée pour lui ?!

Il est rapporté dans *Les Deux Authentiques* (el Boukhârî et Mouslim), d'après le hadith de 'Amr Ibn El 'Âs -qu'Allâh l'agrée-, qu'il a interrogé le Prophète -prière et salut d'Allâh sur lui- en disant : « Quelle est la personne la plus aimées pour toi, ô Messenger d'Allâh ? Il dit : **« 'Aïcha »**. 'Amr reprit en disant : « Et parmi les hommes ? » Il lui dit : **« Son père »**.

Pour celui qui raisonne, ceci suffit alors comme honneur, mérite et honorable statut !

Ô les croyants !

Les hadiths au sujet de ses vertus et son mérite -qu'Allâh Très-Haut l'agrée- sont abondants. Nul ne les nie hormis quelqu'un dont Allâh a voilé la clairvoyance et la vue, celui dont le cœur est aveuglé par la rancune et la fureur contre les compagnons du Messenger d'Allâh -prière et salut d'Allâh sur lui- et contre ses pures épouses.

Parmi ces vertus :

1. Le fait qu'Allâh l'ait choisi comme épouse pour Son Messenger -prière et salut sur lui-. En effet, il est rapporté dans *Les Deux Sahîh (Authentiques)* d'après le hadith de 'Aïcha -qu'Allâh l'agrée- qu'elle ait dit : « Le Messenger d'Allâh -prière et salut d'Allâh sur lui- a dit : **« Je t'ai vu dans mon rêve dans trois nuits : l'Ange t'as ramenée dans une étoffe de soie en me disant : celle-ci est ta femme. Je découvrais alors ton visage et je trouvais que c'étais toi. Je disais : c'est cela provient d'Allâh, Il le réalisera. »**

Et il est connu, ô croyants, que selon la croyance des Gens de la Sounna et du Groupe [èhl as-sounna w-el-djamé'a], les visions (rêves) des Prophètes sont une Révélation indubitable.

2. Il est également de ses vertus -qu'Allâh l'agrée- : le fait qu'elle soit son épouse dans l'ici-bas et dans l'au-delà. El Boukhârî a rapporté dans *Le Sahîh*, d'après le hadith de 'Ammâr ibn Yêcir -qu'Allâh Le Très-Haut l'agrée-, qu'il ait dit : « Je sais parfaitement qu'elle est son épouse dans le bas monde et

dans l'au-delà ». Et dans El Boukhârî également, il a dit -je veux dire 'Ammâr qu'Allâh l'agrée- : « Par Allâh ! Elle est certes l'épouse de votre prophète - prière et salut d'Allâh sur lui- ici-bas et dans l'au-delà ! »

3. Est aussi de ses vertus -qu'Allâh vous assiste !- le fait que Djibrîl (Gabriel) -sur lui le salut- l'ait saluée et ordonné au Messenger d'Allâh -prière et salut d'Allâh sur lui- de lui transmettre ses salutations. Car il est rapporté dans *Les Deux Sahîh*, d'après le hadith de 'Aïcha qu'Allâh -Très-Haut l'agrée-, qu'elle ait dit : « Le Messenger d'Allâh -prière et salut d'Allâh sur lui- a dit : « **Ô 'Aïcha ! Voilà Djibrîl qui te salue** » ; elle dit : « Que soient sur lui le salut, la miséricorde d'Allâh et Ses bénédictions ! Tu vois ce que je ne vois pas. » Elle veut dire le Prophète -prière et salut d'Allâh sur lui-.

4. Il y a aussi de ses vertus -qu'Allâh vous protège !- le fait que son mérite par rapport aux autres femmes est pareil au mérite du *tharîd* par rapport à tous les autres aliments. Cela est stipulé par le hadith du Messenger d'Allâh -prière et salut sur lui- dans lequel il dit : « **Parmi les hommes, beaucoup furent parfaits, mais parmi les femmes, seules Aciya, la femme du pharaon, et Meryem, fille de 'Imrân étaient parfaites. Mais le mérite de 'Aïcha sur les femmes, est pareil au mérite du tharîd sur les autres aliments.** » Rapporté par les deux Cheikhs (el Boukhârî et Mouslim) dans leurs *Authentiques*, d'après le hadith d'Aboû Mouça El Ach'arî -qu'Allâh l'agrée-.

Commentant ce hadith, les savants ont dit : cela veut dire que le *tharîd* composant chaque nourriture est meilleur que la soupe ; ainsi le *tharîd* de viande est meilleur qu'une soupe sans *tharîd* ; et un *tharîd* sans viande est meilleur que sa soupe. Quant à ce qui est voulu par ce caractère de « meilleur », c'est le bienfait, le fait d'en être rassasié et qu'il soit facile à avaler et exquis ; la facilité de le consommer ; et le fait que la personne est capable d'en manger à satiété et de façon assez prompte, et ainsi de suite. Ainsi le *tharîd* est meilleur que toute soupe et tout autre aliment, et le mérite de 'Aïcha par rapport aux autres femmes est plus important tel qu'est l'importance du *tharîd* par rapport aux autres nourritures.

5. Fait partie également de ses vertus, ô croyants ! le fait que c'est de sa bénédiction pour cette Nation croyante qu'elle soit -qu'Allâh l'agrée- la cause de la Descente du Verset du *tayammoum* « ablution sèche », tel qu'il est parvenu dans *Les Deux Sahîh*, d'après elle -qu'Allâh Très-Haut soit-Il l'agrée-, elle a dit : « [Un jour] nous sortîmes avec le Messenger d'Allâh -prière et salut d'Allâh sur lui- dans un de ses voyages, et une fois arrivés à *el beydê' ou à dhêt el djeych*¹, ma chaîne se coupa [et je la perdis], ce qui amena ainsi le Messenger d'Allâh -prière et salut d'Allâh sur lui- à s'arrêter et la chercher ; les gens aussi

¹ Deux endroits situés entre Médine et La Mecque. NDT.

se mirent à la chercher avec lui, alors qu'il n'y avait pas d'eau [dans cet endroit-là]. Suite à cela, les gens vinrent voir Aboû Bakr -qu'Allâh Très-Haut l'agrée- et lui dirent : Ne vois-tu pas ce qu'avait fait 'Aïcha ? Elle a occasionné l'arrêt du Messenger d'Allâh -prière et salut d'Allâh sur lui- et des gens, sans qu'il y ait d'eau ni eux-mêmes aussi n'en ont ! Aboû Bakr -qu'Allâh l'agrée- vint alors à moi tandis que le Messenger d'Allâh -prière et salut d'Allâh sur lui- dormait en posant sa tête sur ma cuisse ; il me dit : Tu as retenu le Messenger d'Allâh -prière et salut d'Allâh sur lui- et les gens alors qu'il n'y a pas d'eau, ni [ici] et ni avec eux ! 'Aïcha dit : Aboû Bakr me fit des reproches, et me dit ce qu'Allâh avait voulu qu'il me dise tout en me pointant avec sa main dans ma hanche, mais je ne pouvais bouger du fait que le Messenger d'Allâh -prière et salut d'Allâh sur lui- posait sa tête sur ma cuisse. Le Messenger d'Allâh -prière et salut sur lui- se réveilla au matin sans avoir d'eau. Ainsi, Allâh fit descendre le Verset du *tayammoum*, et sur ce, Ouceyd Ibn El Houdayr -qu'Allâh Très-Haut soit-Il l'agrée- dit : Ce n'est pas votre première bénédiction, ô vous la famille d'Aboû Bakr ! **'Aïcha -qu'Allâh l'agrée- dit :** Après nous déplaçâmes le dromadaire sur lequel j'étais transportée, et nous retrouvâmes ma chaîne en-dessous ». [Qu'Allâh Le Très-Haut l'agrée et la satisfasse].

Et dans la version de l'imam Ahmed, qui est dans el Mousned : elle a dit : « Allâh a ainsi fait descendre (instaurer) la dispense de pratiquer le *tayammoum*. Elle dit : Les gens se mirent à faire le *tayammoum* et prièrent. Elle dit : Suite à la venue, de la part d'Allâh, de la dispense en faveur des musulmans, mon père dit : Par Allâh, je savais ma fille que tu es bénie, combien Allâh a mis de bénédiction et de facilité pour les musulmans en les faisant arrêter ! »

Ô Croyants !

Malgré la multiplicité de ses mérites et vertus, elle craignait les éloges et s'en éloignait, -qu'Allâh l'agrée-. El Boukhârî a rapporté dans son *Sahîh* qu'ibn 'Abbês -qu'Allâh les agrée- lui demanda [une fois] la permission d'entrer chez elle avant qu'elle ne soit morte, car elle était malade. Elle a dit : Je crains qu'il me fasse des éloges. On lui dit : Mais c'est le cousin (paternel) du Messenger d'Allâh et un des musulmans notables ! Alors, elle dit : Permettez-lui d'entrer. Ainsi une fois entré chez elle, il dit : Comment te sens-tu ? Elle répondit : Je me sens bien si je crains pieusement Allâh ! Il lui dit : Tu es bien si Allâh le veut. Tu es l'épouse du Messenger d'Allâh, et il n'a jamais épousé une femme vierge à part toi ; ton excuse (innocence)² est descendue du ciel. Ensuite entra Ibn Az-Zoubeyr qui croisa [Ibn 'Abbês] à sa sortie. 'Aïcha dit à Ibn Az-Zoubeyr : Ibn 'Abbês est entré et m'avait loué, mais j'aurais aimé que je sois complètement oubliée ! » **Qu'Allâh -Très-Haut- l'agrée ainsi que tous les Compagnons.**

² Allusion ici faite au récit de la diffamation (*qissat el ifk*), NDT.

6. Est également de ses vertus, ô croyants ! le fait que le Messenger et l'Elu d'Allâh -prière et salut d'Allâh sur lui- soit mort dans sa maison et lors de son séjour chez elle (c'est-à-dire le jour où c'était son tour pour que le Prophète dorme chez elle, NDT.), [sa tête était appuyée] entre sa poitrine et son cou qu'Allâh -Très-Haut l'agrée-. Elle a dit à ce sujet, tel qu'il est rapporté dans *Les Deux Sahîh*, et les termes de ce hadith sont ceux d'El Boukhârî : « Certes, parmi les bienfaits d'Allâh sur moi, le fait que le Messenger d'Allâh -prière et salut d'Allâh sur lui- soit mort dans ma maison et durant mon jour, [alors que sa tête était posée] entre ma poitrine et mon cou, ainsi que le fait qu'Allâh ait joint ma salive à la sienne au moment de sa mort. Car, 'Abd Ar-Rahmân est entré chez moi, tenant avec sa main un *siwêk* et moi j'étais en train d'appuyer contre moi le Messenger d'Allâh -prière et salut sur lui-, aussitôt je vis qu'il le regardait, et je savais qu'il aimait le *siwêk*, je lui dis : Voudrais-tu que je te le passe ? Il opina donc de sa tête me faisant signe de consentement ; je pris le *siwêk* mais celui-ci était dur (et ne put se frotter avec) ; je lui dis : Voudrais-tu que je te l'attendrisse ? Il opina à nouveau avec la tête en me signifiant que oui. Ainsi, je l'attendris et il le prit et se frotta [la bouche], et il y avait devant lui un récipient ou une boîte -le rapporteur en doute- contenant de l'eau dans lequel il mettait les mains et essuyait son visage en disant : **lê ilêha illa Allâh (nul adoré n'est digne d'adoration si ce n'est Allâh), certes la mort a de l'agonie.** » Ensuite il tendit la main et dit : **« A la compagnie la plus haute. »** Il répétait cela jusqu'à ce qu'il ait rendu l'âme, puis sa main se relâcha -sur lui la prière et le salut-».

Et d'après d'autres termes d'El Boukhârî, il est indiqué qu'elle a dit à la fin du hadith : « Et 'Abd Ar-Rahmân Ibn Abî Bakr passa en tenant une palme tendre dans la main, le Prophète -prière et salut d'Allâh sur lui- le regarda et je sus qu'il la voulait, je la pris, mâchai sa pointe, l'agita et la lui donnai ; ainsi, il se frotta [la bouche] de la plus bonne manière qu'il le faisait, puis il me la tendit et du coup sa main tomba -ou elle tomba de sa main-. C'est ainsi qu'Allâh joignit ma salive à la sienne dans son dernier jour de ce bas monde, et dans son premier jour de l'au-delà ! »

Ô croyants !

Ce sont très certainement d'immenses et de très nobles vertus et mérites. Ils méritent sans aucun doute d'être répandus, et doivent être diffusés entre les croyants qui adorent Allâh seul. Cela afin de rendre justice et d'accomplir le droit de la Mère des croyants -qu'Allâh l'agrée-, par amour pour elle et afin de la soutenir, la défendre et repousser la calomnie d'elle ; de même que par précaution de nuire au Messenger d'Allâh -prière et salut d'Allâh sur lui-. Car, Allâh -qu'Il soit Très-Haut- a promis de châtier quiconque perpètre ce péché manifeste, Il a dit -Tout-Puissant- **(Et il en est parmi eux ceux qui font du tort au Prophète et disent : « Il est tout oreille ». – dis : « Une**

oreille pour votre bien. Il croit en Allâh et fait confiance aux croyants, et il est une miséricorde pour ceux d'entre vous qui croient. Et ceux qui font du tort au Messenger d'Allâh auront un châtiment douloureux. » At-Tewba (Le Repentir), V. 61.

Je dis ce que vous avez entendu et je demande à Allâh le pardon de tout péché, pour moi ainsi que vous, Il est certes Très-Pardonneur et Très-Miséricordieux.

Le second sermon :

Louange à Allâh, Le Seigneur des mondes ; et que la Prière et le Salut soient sur notre Prophète Mouhammed, sur sa famille et tous ses compagnons.

Après cela, ô croyants

Certes, la crainte pieuse [at-Taqwa] d'Allâh Majestueux soit-Il- est Sa recommandation- pour les premiers et les derniers (hommes et djinns). Puis sachez -qu'Allâh vous assiste- que parmi les droits du Messenger d'Allâh -prière et salut d'Allâh sur lui- et les obligations qui incombent à sa Nation, la déférence et la révérence pour ceux auxquels le Prophète -prière et salut d'Allâh sur lui- a témoigné de la déférence, pour ceux qu'il a révéres et aimés. Car, sans aucun doute, le Prophète -prière et salut sur lui- n'aimait que ce qui est bon, tel qu'il est cité précédemment dans le hadith de 'Amr Ibn El 'As -qu'Allâh les agrée-, rapporté dans *Les deux Authentiques*.

Les Compagnons qu'Allâh les agrée- ont su le rang de 'Aïcha et son statut, et ils lui ont reconnu également son niveau d'érudition et son mérite. Et c'est aussi cette Voie droite qu'ont empruntée ceux qui ont suivi le sentier des Compagnons, et ont marché dans leur sillage parmi les Gens de la Sounna et les Imams de la religion.

En effet, L'imam At-Tirmidhi a rapporté [un hadith] dans *El Djêmi'* (*Le Recueil*) dont il a dit qu'il est « bon, authentique et de voie narrative unique), avec une chaîne de rapporteurs qui est la sienne, d'après Aboû Mouça El Ach'ari -qu'Allâh l'agrée-, qui a dit : « Jamais un hadith ne nous a posé problème nous les compagnons du Messenger d'Allâh -prière et salut d'Allâh sur lui-, et dont nous interrogeons 'Aïcha sans que nous en ayons trouvé de la science auprès d'elle. » Ce hadith est authentifié par El Albêni.

Mesroûq Ibn El Adjda' -qu'Allâh lui fasse miséricorde-, un vénérable Têbi'i, a dit : « J'ai vu les plus grands cheikhs parmi les compagnons de Mouhammed -prière et salut d'Allâh sur lui- l'interroger au sujet de (la science de) l'héritage ».

Et il avait pour habitude, je veux dire Mesroûq -qu'Allâh lui fasse miséricorde-, quand il citait des hadiths rapportés par 'Aïcha, de dire : « La Véridique, fille du Véridique, la bien-aimée du bien-aimé d'Allâh,

l'innocentée d'au-dessus de sept cieux m'a cité ce hadith... [Et il le mentionne à son tour] ».

Et l'imam Az-Zouhrî, le vénérable Têbi'i disait : « Si on rassemblait la science de 'Aïcha avec la science de toutes les autres femmes, sans aucun doute celle de 'Aïcha sera meilleure ! »

Et l'imam Ibn Kathîr -qu'Allâh lui fasse miséricorde- a dit : « De toutes les nations, il n'y avait pas une femme qui pourrait être l'égale de 'Aïcha, que ce soit dans sa mémorisation, sa science, son éloquence ou sa raison. »

Et el Hêfidh Adh-Dhahabî a dit : « De toutes les femmes de cette Nation, elle était absolument celle qui avait la plus grande compréhension de la religion [*fiqh*]. Je ne connais pas, dans le Nation de Mouhammed, voire parmi toutes les femmes de façon absolue, une femme plus érudite qu'elle ! »

Et puis sachez -qu'Allâh vous assiste !- : tout ce qui vient d'être cité et éclairé est [la croyance] professée par tous les partisans du *Tewhîd* (unicité d'Allâh) et de la Sounna au sujet des Compagnons de manière générale - qu'Allâh les agrée-, et au sujet des Gens de la maison du Prophète -prière et salut d'Allâh sur lui- [*êl el beyt*] de manière spécifique, et au sujet de ses pures épouses, les Mères des croyants de façon plus spécifique dont 'Aïcha -qu'Allâh l'agrée-.

Quant aux contradicteurs des Gens de la Vérité et de la Foi parmi les Rawâfid, qu'Allâh les enlaidissent !, les ennemis des compagnons du Messenger d'Allâh - prière et salut d'Allâh sur lui-, ils ont un positionnement contre les Mères des croyants de façon générale, et un autre de manière spécifique contre 'Aïcha et Hafsa. Cela parce qu'elles sont les filles respectives d'Aboû Bakr et 'Oumar - qu'Allâh les agrée-. Et, la haine et l'hostilité des Rawâfid (chiites) à leurs pères se sont transposées vers elles. Pas de capacité ni de force que par Allâh !

Ainsi, font partie de leurs croyances, qu'Allâh les enlaidissent !, et du nombre de leurs paroles perverties et fourvoyées, telles qu'elles sont écrites dans les ouvrages de leurs cheikhs confirmés, chez eux : le fait de les désavouer et de les maudire, ainsi que d'accuser 'Aïcha d'avoir commis ce dont Allâh l'a innocentée ... Ainsi que d'autres paroles qui témoignent d'un état d'hypocrisie et de mécréance chez les Rawâfid, qu'Allâh nous en préserve !

Cette parole diffamatoire, ô croyants, en plus de croire qu'elle est une très grave et grandiose nuisance à elle -qu'Allâh l'agrée-, elle l'est aussi pour le Messenger d'Allâh -prière et salut d'Allâh sur lui- ! Comment ne le serait-elle pas alors qu'elle est un tort direct à lui -prière et salut d'Allâh sur lui- ?! Et les Gens de la Sounna et du Groupe, les savants de la Vérité et de la Foi, sont unanimes que quiconque insulte 'Aïcha -qu'Allâh l'agrée-, la diffame en

l'accusant de ce dont Allâh l'a innocentée, est donc un mécréant, ne croyant pas en Allâh Le Sublime. Cela pour de multiples raisons dont :

Premièrement : Le fait de renier le Noble Qour'ên où est révélée son innocence de ce mensonge manifeste.

L'imam Mèlik, l'imam des Gens de la Sounna et du Groupe a dit : « Celui qui insulte 'Aïcha -qu'Allâh l'agrée- doit être tué. On lui dit : Pourquoi ? Il dit : Celui qui l'accuse (la diffame) a alors contrarié le Qour'ên ». Tiré du livre *As-Sârim El Mesloûl*.

Et Ibn Chou'bên a dit dans sa version d'après l'imam Mèlik -qu'Allâh lui fasse miséricorde- qu'il avait dit quand on l'avait interrogé : « Pourquoi le tuer ? » Il a dit : « Parce qu'Allâh -Très-Haut-dit **(Allâh vous exhorte à ne plus jamais revenir à une chose pareille si vous êtes croyants.)** El Ahzêb (Les Coalisés), V. 17 ; ainsi celui qui y revient a donc mécré en Allâh ». ³ Tiré du livre *Ach-Chifê* d'el Qâdî 'Ayyâd.

Et El Qâdî Aboû Ya'la a dit : « Celui qui diffame 'Aïcha -qu'Allâh l'agrée- en l'accusant de ce dont Allâh l'a innocentée est donc mécréant, il n'y a pas de divergence sur ce point. »

Et l'imam Ibn Kathîr -qu'Allâh lui fasse miséricorde- a dit : « Les savants -qu'Allâh leur fasse miséricorde- sont tous unanimes à dire : quiconque l'insulte après cela et l'accuse de ce péché après ce qui est mentionné dans ce Verset a donc mécré, car il s'oppose obstinément au Qour'ên ». Tiré de son *Exégèse*.

Et l'érudit Ibn Hezm -qu'Allâh lui fasse miséricorde- a dit en commentant les propos précédents de l'imam Mèlik -qu'Allâh lui fasse miséricorde- : « La parole de Mèlik ici est correcte, car il s'agit d'une apostasie à part entière, d'un démenti envers Allâh dans ce qu'Il a informé au sujet de son innocence). Tirs du livre *El Mouhalla*.

Et l'imam Ibn El Qayyim -qu'Allâh lui fasse miséricorde- a dit dans son ouvrage *Zêd El Ma'êd* : « La Nation est d'accord que celui qui la mécréance est mécréant ».

Deuxièmement : Cette diffamation constitue un tort et un dénigrement envers le Messenger d'Allâh -prière et salut sur lui-. Et il est connu, ô croyants, qu'il est de la croyance des Gens de la Sounna et du Groupe que la nuisance au Messenger d'Allâh -prière et salut sur lui- est une mécréance, et ce de façon unanime (consensuelle).

³ Ceci sans bien évidemment omettre que ce jugement est la prérogative du gouverneur et non de n'importe quelle personne, telle qu'elle est la voie des Gens de la Sounna. NDT.

L'érudit El Qourtobî -qu'Allâh lui fasse miséricorde- a dit dans son Exégèse à Sa Parole -Très-Haut soit-Il- (Allâh vous exhorte à ne plus jamais revenir à une chose pareille si vous êtes croyants.), il a dit : « Cela veut dire au sujet de 'Aïcha. Une telle parole ne peut être que pareille à celle que l'on dirait d'une personne de façon spécifique (le Prophète), ou d'une autre qui est du même rang qu'elle telles que les épouses du Prophète -prière et salut d'Allâh sur lui-. Cela tellement la nuisance occasionnée au Prophète -prière et salut sur lui-, dans son honneur et sa famille. C'est une mécréance de la part de son auteur ».

En outre, parmi les hadiths qui prouvent que la diffamation contre 'Aïcha ou n'importe quelle autre épouse du Messenger d'Allâh -prière et salut d'Allâh sur lui- est une nuisance et un tort contre le Prophète -sur lui la prière et le salut-, le hadith du *Mensonge* (diffamation : *el ifk*), qui est très connu et célèbre, rapporté d'après 'Aïcha -qu'Allâh l'agrée- par les deux cheikhs, El Boukhâri et Mouslim, dans leur *Deux Sahîh* dans lequel elle a dit, et c'est un long hadith : « ... Ainsi se leva le Messenger d'Allâh -prière et salut d'Allâh sur lui- et demanda qu'on le justifie de ce que dit contre lui 'Abd Allâh Ibn Oubeyy Ibn Saloûl, elle a dit : Le Messenger d'Allâh -prière et salut sur lui- a dit lors qu'il se tenait sur le minbar : **« Ô groupe des musulmans, qui me justifiera d'un homme dont la nuisance a atteint les gens de ma maison ?... »**

Son dire -prière et salut d'Allâh sur lui- : **« Qui me justifiera ? »** veut dire qui me rendra justice et établira mon excuse si je me charge moi-même de rendre justice [en punissant] cet homme pour le tort qu'il m'avait causé [en diffamant] mon épouse. Il est ainsi avéré que le Prophète -prière et salut d'Allâh sur lui- a été nuis de sorte qu'il ait demandé qu'on lui rende justice.

Et les croyants qui n'ont pas été portés par le chauvinisme ont dit : ô Messenger d'Allâh, ordonne-nous de leur couper les cous. Ainsi le Prophète -prière et salut sur lui- n'a pas reproché à Sa'd de lui avoir demandé de leur ordonner de frapper leurs cous. Ceci est mentionné par l'imam Ibn Teymiyya -qu'Allâh lui fasse miséricorde- dans son livre *As-Sârim El Mesloûl*.

De plus, porter atteinte à 'Aïcha -qu'Allâh l'agrée- contient d'une autre part un dénigrement au rang du Prophète -prière et salut d'Allâh sur lui-, car Allâh -Majestueux et Très-Haut soit-Il- a dit **(Les mauvaises [femmes] aux mauvais [hommes])** An-Noûr (La Lumière), V. 26.

L'imam ibn Kathîr -qu'Allâh lui fasse miséricorde- a dit : « C'est-à-dire, Allâh n'a déterminé que 'Aïcha soit une épouse pour Son Messenger -prière et salut d'Allâh sur lui- que parce qu'elle est bonne, car le Prophète est le plus bon de tous les bons parmi les humains ; et si elle était mauvaise, elle ne lui aurait pas convenue ni religieusement et ni par destin. C'est pourquoi Allâh -Majestueux et Très-Haut soit-Il- a dit **(Ceux-là sont innocents de**

ce que les autres disent.) An-Noûr, V. 26. Ses propos sont achevés, qu'Allâh lui fasse miséricorde.

Craignez donc Allâh serviteurs d'Allâh, et reconnaissez le mérite de cette Véridique, la fille du Véridique, la bien-aimée du Messenger d'Allâh -prière et salut d'Allâh sur lui- ; prenez soin de son droit et des droits du reste des Mères des croyants, des purs gens de la maison du Prophète et de ses compagnons qu'Allâh les agrée ; ainsi serez-vous auprès de votre Seigneur du nombre de ceux qui auront les Jardins du Délice (le Paradis).

Ô Allâh ! Accorde la puissance à l'islam et aux musulmans, et humilie la mécréance et les mécréants ; et accorde la victoire, ô Allâh, à Tes serviteurs qui t'adorent seul ! Ô Allâh, accorde la puissance à la Sounna et ses partisans partout où ils se trouvent, et rabaisse l'hérésie (la *bid'a*) et ses partisans partout où ils se trouvent. Ô Allâh, fais que les gouverneurs des musulmans soient ceux qui sont le meilleurs, et repousse d'eux ceux qui sont mauvais. Ô Allâh ! Accorde-nous la sécurité dans nos pays, et réforme, ô Allâh, nous dirigeants et fais que notre gouvernance soit composée de ceux qui te craignent pieusement et accomplissent les œuvres qui te satisfont, ô Seigneur des mondes ! Ô Allâh, nous Te demandons pardon, Tu es certes Pardonneur ; et envoie sur nous du ciel une pluie en abondance, ô Allâh qu'elle soit une averse de miséricorde, non une averse de destruction, de châtiment ou d'inondation.

« Gloire à ton Seigneur, Le Seigneur de la puissance. Il est au-dessus de ce qu'ils décrivent ! Et paix sur les Messagers, et Louange à Allâh, Seigneur de l'univers ! »